

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mardi 16 juillet 2024 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

CR/CR

N° 003150

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Publié le :

**VOTES POUR: 31** 

**VOTES CONTRE: 0** 

ABSTENTION(S): 0

Le 16 juillet 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 10 juillet 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal). M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller Municipale), (Conseillère M. Elhadji NDIOUR municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION: Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

<u>ABSENTS</u>: Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 28 mai 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 28 mai 2024 sous la présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION: M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR (conseiller municipal)

ABSENT EXCUSÉ: M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal)

ABSENTS: Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal).

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	22
Absents représentés	8
Absents excusés	1
Absents	2

M. Elhadji NDIOUR est arrivé à partir de l'examen de la question n° 3.

Mme Dominique SANTONI s'est absentée à partir de l'examen de la question n°15.

#### Ordre du jour :

- 1 Direction Générale des Services Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2024.
- 2 Direction Générale des Services Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024.
- 3 Approbation du Contrat de ville d'Apt 2024-2030 : Engagement, quartier 2030.
- 4 Direction Générale des Services Convention d'accompagnement entre l'ANCT et la Commune d'Apt pour rédiger le cahier des charges et gérer la passation de deux marchés de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale et de Maîtrise d'Ouvrage.
- 5 Intercommunalité Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.
- 6 Vie associative Subventions allouées aux associations pour l'année 2024.
- 7 Direction des Affaires Culturelles Convention d'objectif entre l'État, la région Sud, le Département du Vaucluse, la CCPAL, la ville d'Apt et le Vélo Théâtre.
- 8 Direction des Affaires Culturelles CONVENTION INSANE 2024.
- 9 Services Techniques Déplacement des équipements du local de la fibre de la Rue Cély.
- 10 Convention de gestion de l'aire de covoiturage « La Madeleine ».
- 11 Urbanisme Instauration d'une obligation de dépôt de déclaration préalable pour les clôtures.
- 12 Urbanisme Convention de servitudes entre la commune d'Apt et ENEDIS.
- 13 Dénomination de certaines voies communales.
- 14 Cimetière Tarifs des concessions funéraires pour l'année 2024.
- 15 Service Animation Jeunesse Tarifs 2024.
- 16 Ressources humaines Création d'un poste.
- 17 Ressources humaines Rapport social unique 2022.
- 18 Direction Générale des Services Décisions rapportées.

#### 1. Direction générale des services - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2024

Rapporte	eur: \	Véronique ARNAUD-DELOY							
Demande	es de scrut	in particulier	Sans objet						
Résultat	Résultat du scrutin								
Pour	28	Contre	0	Abstention	0				

#### 2. Direction générale des services - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Rapporte	eur:	Véronique ARNAUD-DELOY							
Demande	es de scru	tin particulier	Sans obje	Sans objet					
Résultat	du scrutin		Adopté						
Pour	28	Contre	Contre 0 Abstention 0						
Teneur d	es discuss	sions au cours de	la séance.						
M. GIORGETTI note une erreur en page 15 : « ne permette pas » à remplacer par « permette »									
Mme ARNAUD-DELOY répond que l'erreur sera corrigée.									

#### 3. Approbation du Contrat de ville d'Apt 2024-2030 : Engagement, quartier 2030

Rappor	teur :	Emilie SIAS				
Deman	des de scru	tin particulier	Sans objet			
Résulta	Résultat du scrutin					
Pour	30	Contre	0	Abstention	0	
Topour des discussions ou sours de la céance						

Teneur des discussions au cours de la séance.

- M. GIORGETTI souligne l'importance des six points retenus dans le plan « Engagement quartier 2030 ».
- M. GIORGETTI souhaite avoir des précisions sur les concertations menées, ses résultats et le coût de l'étude.

Mme SIAS précise que le bureau d'étude a effectué 3 consultations auprès des :

- 1- jeunes de la MJC avec le soutien de la mission locale
- 2- seniors du foyer Rustin et des personnes présentes sur site
- 3- personnes présentes à la sortie des écoles du centre-ville et dans le jardin public

La synthèse de ces consultations a été soumise aux élus afin de définir les grands axes.

L'étude a été financée entièrement par les subventions de l'Etat.

M. ROLLAND rappelle certains chiffres significatifs soulignant la précarité de la situation sociale aptésienne.

# 4. Direction Générale des Services – Convention d'accompagnement entre l'ANCT et la Commune d'Apt pour rédiger le cahier des charges et gérer la passation de deux marchés de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale et de Maîtrise d'Ouvrage

Rapport	Rapporteur : Véronique ARNAUD-DELOY								
Demand	es de scruti	in particulier	Sans objet						
Résultat du scrutin			Adopté						
Pour	30	Contre	0	Abstention	0				
Teneur des discussions au cours de la séance									

Teneur des discussions au cours de la séance.

M. CARMINATI évoque le projet de relogement et d'évacuation des centaines de famille de la cité saint Michel comme étant un problème majeur et complexe ainsi que ces impacts.

Les familles sont inquiètes. M. CARMINATI suggère de mettre en place un accompagnement en partenariat avec tous les élus pour trouver des solutions ensemble en concertation avec les habitants.

Certains risquent de voir leur vie basculer, et se trouver dans des situations économique et sociale dramatiques surtout pour les habitants qui ont tout investi dans leur logement.

Cette situation aura également des conséquences pour la ville : moins d'habitant, moins d'école, une baisse pour l'économie du territoire et une réduction du soutien financier (subventions) des partenaires et institutions.

Le 5 février un courrier de Mme le Maire a été adressé aux bailleurs sociaux sollicitant leur accompagnement dans le relogement des familles. Ce courrier indique que des résultats d'études imposent un relogement d'un nombre important de famille.

M. CARMINATI pose alors les questions suivantes :

- Combien d'habitations sont concernées par la procédure de mise en péril ou habitat menaçant ?
- Est il exact que le relogement concerne 150 familles, environ 500 personnes ?
- D'autres résultats d'études sont-ils attendus ?

On peut rappeler qu'en 2007, le bâtiment des Tilleuls avait été muré après son évacuation. 17 ans plus tard il a été rénové et consolidé.

- Existe-t-il des informations sur le suivi de ce bâtiment qui compte 16 logements ?
- Est-il prévu d'activer un programme de réparation et de reconstruction des bâtiments ?

Mme ARNAUD-DELOY répond qu'il s'agit effectivement d'un dossier lourd et complexe. Cette situation est dramatique et préoccupante pour les propriétaires occupants qui ont tout investi dans leur logement.

Sont concernés 150 logements ce qui représente environ 500 personnes.

En 2022, le bâtiment des Hortensias, en péril imminant, avait dû être évacué. Les études ont montré que les autres bâtiments présentaient également des risques.

La ville a dû financer, à hauteur de 58 000 €, la pose de capteurs sur ces bâtiments à risque, évitant ainsi les évacuations précipitées. Ces capteurs permettent de détecter tout mouvement structurel.

Mme ARNAUD-DELOY précise qu'une enquête a été réalisée par les services municipaux pour mieux appréhender les besoins des résidents. Prochainement, une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), constituée de professionnels, sera mandatée pour se rendre auprès de chaque famille afin de recenser leur situation (nombre de personnes, situation professionnelle, l'obligation de rester sur Apt ou non, etc...) et prévoir une solution adaptée à leurs réels besoins.

En parallèle, un travail est mené en collaboration avec les services de l'Etat pour trouver des solutions pérennes de relogement et des indemnisations pour les propriétaires. Des réunions régulières sont en cours avec le Préfet et d'autres acteurs publics pour coordonner les actions.

M. CARMINATI suggère qu'une réunion publique soit organisée pour informer les habitants de la situation et la création d'un groupe de travail composé d'élus et des habitants.

Mme ARNAUD-DELOY confirme qu'une réunion publique est prévue à l'issue des réunions de travail avec les services de l'Etat, les bailleurs sociaux, afin d'annoncer des informations concrètes et des perspectives positives pour les habitants de saint Michel.

Mme ARNAUD-DELOY rappelle que la ville travaille sans relâche sur ce dossier et que les habitants le savent.

Les retours sur l'avancé de ce dossier seront fait en commission urbanisme. Une réflexion sera menée sur la pertinence de créer une commission spéciale sur la situation saint Michel.

Mme CELCE regrette l'absence d'une consultation citoyenne et d'un plan de communication auprès des nombreux habitants inquiets, présents ici ce soir. Les habitants se posent de nombreuses questions et ont besoin d'échanger pour mieux comprendre l'évolution de la situation.

Mme ARNAUD-DELOY répond que la situation des habitants est une priorité. Un travail permanent, sans répit et long à se mettre en place, est en cours pour sortir de l'impasse. Tout est mis en œuvre. La MOUS va enfin se mettre en œuvre. C'est à partir de l'analyse de la MOUS que des réponses concrètes seront apportées aux familles.

M. GIORGETTI dit que dans cette situation de crise, la communication est très importante, même si elle ne fait pas tout, et n'annonce pas forcément de bonnes nouvelles. Dans tous les cas, elle permet de créer un rapport de confiance avec les intéressés.

Aujourd'hui, les familles s'en remettent aux techniciens de la ville pour recueillir des informations, certes qui ont un rôle éminent à jouer dans l'instruction du dossier, mais la présence du Maire sur site, auprès des habitants, pour les informer de la situation et du travail en cours, est essentielle.

M. GIORGETTI indique que la solution du relogement des nombreuses familles même avec l'aide des services de l'Etat sera probablement difficile. La ville d'Apt sera dans l'incapacité de toutes les reloger, et que les villages aux alentours proposent des logements aux loyers élevés inaccessibles aux familles, aux modestes revenus.

Mme ARNAUD-DELOY rappelle qu'elle est tout à fait consciente de la situation et de ses problématiques, et prendra le temps d'aller sur site vers les habitants.

### 5. Intercommunalité – Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables

Demandes de scrutin particulier Sans objet  Résultat du scrutin Adopté	
Pácultat du corutin Adoptó	
nesultat du scrutiii Adopte	
Pour 30 Contre 0 Abstention 0	

Teneur des discussions au cours de la séance.

Mme CELCE est favorable aux zones suggérées mais regrette que la consultation sur les zones d'accélération et d'implantation des énergies renouvelables se soit limitée à une diffusion en ligne. Peu de personnes ont été informées de ce projet intéressant sur notre territoire. Ne faudrait-il pas organiser une réunion d'information dans l'attente d'une réunion publique afin de prévenir la population du projet ?

- M. SACCO confirme qu'une réunion de concertation auprès de la population sera organisée dès le retour des avis du Préfet de Région et du Département sur les zones proposées.
- A l'issue de cette réunion de concertation, un travail opérationnel sera mis en place sachant que l'implantation des zones d'accélération ne peut être imposée par les Préfets et nécessite l'accord des propriétaires.
- M. CARMINATI suggère que le photovoltaïque soit envisagé sur les structures sportives.
- M. SACCO répond que les structures sportives font parties des bâtiments municipaux proposés dans ce projet.
- M. BONNET s'interroge sur les choix politiques de la CCPAL portant sur l'augmentation du prix de l'eau alors que les habitants ont fait l'effort de réduire de manière drastique leur consommation. Dans ce contexte qu'en sera-t-il du prix de l'électricité après le déploiement des nouvelles zones d'énergies renouvelables? Le prix de l'électricité continuera t il lui aussi d'augmenter malgré les efforts des habitants qui s'impliqueraient dans les économies d'énergie?
- M. SACCO répond que les projets d'énergies renouvelable seront développés localement pour tendre à l'autoconsommation et faire des économies.

Concernant l'eau, la réduction de sa consommation n'a pas d'impact sur le coût puisque les frais d'acheminement restent les mêmes quel que soit le niveau de consommation.

#### 6. Vie associative - Subventions allouées aux associations pour l'année 2024

Rappor	teur :	Elhadji l	NDIOUR			
Demandes de scrutin particulier			iculier	Sans objet		
Résultat du scrutin				Adopté		
Pour	25		Contre	0	Abstention	5
			-	-	M. ROLLAND	
					M. CARMINAT	1
					M. GIORGETT	1
					Mme CELCE	
					Mme RIGOUA	RD
Tamarın	doo dio o			la aéanaa		

#### Teneur des discussions au cours de la séance.

M. SACCO note qu'une erreur s'est glissée dans le montant global des subventions indiqué dans la délibération et sera rectifiée.

Pour 2024, il est proposé un montant total des aides attribuées aux associations à 398 650 €.

Mme CELCE dit que l'attribution des subventions aux associations sportives se fait sur la base d'un règlement intérieur, de critères d'attribution à partir des priorités politiques.

Mme CELCE propose qu'un travail identique soit mené pour toutes les autres associations qui déposent un dossier de demande de subvention et se porte volontaire pour y être associée.

L'objectif étant de pouvoir se baser sur des critères clairs et transparents. Cela permettra également aux associations de savoir à quoi s'attendre et de pouvoir préparer les dossiers en conséquence.

- M. ROLLAND exprime son inquiétude concernant la baisse de 3,35 % des subventions. Il souligne la difficulté du tissu associatif local à réaliser leurs missions essentielles.
- M. ROLLAND déplore la baisse de 6,35 % des subventions attribuées aux associations sportives surtout cette année marquée par les JO. Le montant est passé de 100 000 € en 2023 à 93 650 € en 2024. Le Hand se retrouve parmi les plus impacté avec moins 45 %. Que se passe-t-il ?

Une commission des sports aurait permis de discuter et travailler ensemble sur ces questions.

M. BONNET rappelle qu'en 2023, lors de la commission des sports, certains élus ont considéré que la subvention attribuée au club de hand était beaucoup trop élevée et remettait en question son conventionnement avec la ville.

Pour 2024, le choix c'est donc porté sur le non renouvellement de cette convention d'objectifs avec le hand, arrivée à terme fin 2023. En revanche, ses prestations dans les écoles et avec le SAJ seront payées indépendamment de leur subvention. Ce qui explique la baisse de subvention.

- M. BONNET précise que le montant global des subventions affecté aux associations sportives s'élève à 95 000 € et qu'il doit être respecté.
- M. BONNET explique que la raison principale pour laquelle la commission n'a pas eu lieu est la connaissance tardive du montant du budget attribué aux associations sportives.

Mme SIAS précise à M. ROLLAND que les associations impactées par la baisse perçoivent une subvention dans le cadre de la politique de la ville.

Mme RIGOUARD s'interroge sur quels sont les critères et orientations politiques qui ont permis la répartition des subventions car ils n'apparaissent nulle part. Sans explication sur les montants affectés à chaque association, dans le tableau présenté, Mme RIGOUARD s'abstient de voter ce point.

- M. MAROS explique que la baisse des subventions tient compte des choix politiques et des aides financières versées dans le cadre du contrat de ville.
- M. MAROS dit s'orienter plutôt sur un travail en collaboration avec les associations qui le souhaitent pour faire de l'achat de spectacles, comme avec la compagnie « court-circuit », branche artistique de l'association Ska Barré, afin de s'assurer que le soutien de la ville soit bien réservé à une programmation au profit des aptésiens.
- M. CARMINATI dit que les associations sportives aptésiennes percevaient en 2023, en moyenne 8€ / personne, alors que d'autres communes du département de même strate versaient entre 13 et 14€. En 2024, ce montant est encore en baisse.

Il s'agit en apparence d'une gestion purement comptable plutôt qu'une valorisation du travail et de l'implication des associations.

Il est regrettable de constater que le sport est le grand oublié de la politique locale depuis des dizaines années par rapport à ce qui se développe dans les communes voisines.

- M. AILLAUD répond que le montant global attribué aux associations est stable depuis plusieurs années et qu'il ne faut y ajouter les aides indirectes importantes octroyées comme la mise à disposition de locaux qui représente 1 Million d'euro pour la ville.
- Si une comparaison doit être faite avec les autres communes cet élément doit être pris en compte et être valorisé.
- M. AILLAUD rappelle que la ville marque aussi son soutien au tissu associatif lorsqu'elle a entrepris la complète réhabilitation du gymnase.

Le soutien de la ville aux associations sportives est bien présent et ne se limite pas au versement d'une simple subvention.

## 7. Direction des Affaires Culturelles - Convention d'objectif entre l'État, la région Sud, le Département du Vaucluse, la CCPAL, la ville d'Apt et le Vélo Théâtre

Rapport	eur:	Cédric MAROS				
Demano	les de s	crutin particulier	Sans objet			
Résulta	t du scr	utin	Adopté			
Pour	27	Contre	0	Abstention	3	
				M. ROLLAN	D	
				M. CARMIN	ATI	
				Mme RIGOU	JARD	

#### 8. Direction des Affaires Culturelles - CONVENTION INSANE 2024

Rapport	teur : Véronique ARNAUD-DELOY													
Demandes de scrutin particulier					Sa	เทร (	obje	et						
Résultat du scrutin				Re	epor	té								
Pour	0		Contre		0				Abs	tent	on	0		
Teneur	des disci	ussions	au cours	de	la séa	nce								
Mme ARNAUD-DELOY annonce le report de la délibération car nous ne sommes pas el							en							
possess	possession des éléments nécessaires.													

#### 9. Services Techniques - Déplacement des équipements du local de la fibre de la Rue Cély

Rappor	teur: J	ean AILLAUD			
Deman	des de scrut	in particulier	Sans objet		
Résulta	t du scrutin		Adopté		
Pour	30	Contre	0	Abstention	0
Teneur	des discuss	ions au cours de	la séance.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

M. ROLLAND trouve le montant des travaux élevé et souhaite avoir des précisions sur ces dépenses. Il remarque que la délibération ne mentionne pas la participation financière de SRS à hauteur de 50 % du coût des travaux.

M. ROLLAND demande que soit inscrit de manière officielle, dans la délibération, l'engagement de la SRS à prendre à sa charge les frais à hauteur de 46 000 €.

Il faudrait signaler à Vaucluse Numérique l'état des armoires déplorable.

M. AILLAUD prend acte et précise qu'un courrier à Vaucluse Numérique concernant l'état des armoires est en cours.

#### 10. Convention de gestion de l'aire de covoiturage « La Madeleine »

Rapporte	ur: Laurence GREGOIRE						
Demande	s de scruti	in particulier	Sans objet				
Résultat	Résultat du scrutin						
Pour	30	Contre	0	Abstention	0		

#### 11. Urbanisme - Instauration d'une obligation de dépôt de déclaration préalable pour les clôtures

Rapport	eur: J	Jean AILLAUD						
Demand	les de scrut	in particulier	Sans objet					
Résulta	du scrutin		Adopté					
Pour	30	Contre	0	Abstention	0			

#### 12. Urbanisme - Convention de servitudes entre la commune d'Apt et ENEDIS.

Rappor	teur:	Denis DEPAULE			
Deman	des de scru	ıtin particulier	Sans objet		
Résulta	t du scruti	n	Adopté		
Pour	30	Contre	0	Abstention	0

#### 13. Dénomination de certaines voies communales

Rapport	eur:				
Demand	es de scru	tin particulier	Sans objet		
Résultat	du scrutir	1	Adopté		
Pour	30	Contre	0	Abstention	0

#### 14. Cimetière - Tarifs des concessions funéraires pour l'année 2024

Rapporteur : Frédéric SACCO													
Demandes de scrutin particulier					Sans	Sans objet							
Résulta	Résultat du scrutin					té à la	a majo	orité					
Pour	21		Co	ontre	7			Abst	ention	2			
M. ROLLANI			AND			Mme	LETTER	RON					
			M.	CARN	IINATI			M. B	ONNET				
M. GIORGE				GETTI									
			Mı	me CE	LCE								
			Mı	me RIG	OUARD								
			Mi	me TA	ILLIER								
			Mı	me GR	EGOIRE								
Teneur des discussions au cours de la						e.							
M. ROL	LAND	dit que	e les	tarifs	présentés	font	état	d'une	hausse	exorbitante	+9	%	à

+12,6 % pour les caveaux, jusqu'à 24 % pour les columbariums, etc...

M. ROLLAND conclue que la hausse des prix ne tend pas à l'équilibre du budget cimetière si tel est l'objectif. Le déficit reste important.

Après avoir consulté plusieurs communes du département (Valréas, Cavaillon, Manosque, Isle/Sorgues, etc...), M. ROLLAND constate que la commune d'Apt pratique des tarifs les plus élevés, entre 50 et 75% plus chers.

M. ROLLAND demande au conseil municipal de retirer ce point de l'ordre du jour pour la 3ème fois afin de réétudier les prix proposés.

Mme CELCE trouve que certains tarifs sont trop élevés et que dans ces conditions il sera difficile aux familles modestes de pouvoir financer un décès.

Mme CELCE propose d'étudier d'autres pistes pour trouver 15 000 € de recettes.

#### 15. Service Animation Jeunesse - Tarifs 2024

Rappor	teur :	Frédéric SACCO						
Demandes de scrutin particulier			Sans objet					
Résulta	t du scr	utin	Adopté	Adopté				
Pour	23	Contre	5	Abstention	0			
	<u>'</u>	M. ROLLAN	D					
		M. CARMIN	ATI					
		M. GIORGE	TTI					
Mme CELCE			E					
		Mme RIGO	JARD					

#### Teneur des discussions au cours de la séance.

Mme CELCE intervient en précisant que la hausse des prix, est une solution facile pour augmenter les recettes, mais qui n'est pas toujours la bonne, compte tenu du taux de pauvreté de la commune qui se situe à 27 % et plus de 40 % dans les QPV.

Il faut creuser d'autres pistes en vue d'augmenter les recettes. Le risque est de voir déserter les familles du SAJ en difficulté financière.

Par exemple le choix politique a été de financer 155 000 € pour des caméras de vidéosurveillance plutôt que dans dédier une partie au SAJ.

Mme ARNAUD-DELOY répond que les Aptésiens qui ont un Coefficient Familial très faible supporteront une hausse très faible des tarifs.

- M. SACCO explique que la tarification est liée au taux d'encadrement, à la qualité du service, aux sorties qui coûtent de plus en plus chères et à l'augmentation des coûts de fonctionnement.
- M. SACCO rappelle que le budget annexe de fonctionnement du SAJ présenté au conseil municipal, il y a un mois, fait état de 1,8 millions d'euros dont 140 000 € de cotisations des familles. A ce titre dire que la ville n'a pas une politique axée sur le SAJ est un paradoxe.

Mme ARNAUD-DELOY confirme que les élus de l'opposition, lors du vote du budget annexe du SAJ, sont intervenus reprochant aux élus de la majorité d'avoir prévu un budget de fonctionnement exorbitant pour le SAJ.

La ville est dans l'obligation de faire des choix, pas toujours faciles, notamment celui d'augmentation des tarifs.

#### 16. Ressources humaines - Création d'un poste

Rapporte	ur :	Véronique ARNAUD-DELOY						
Demande	s de scru	ıtin particulier	Sans objet					
Résultat	Résultat du scrutin							
Pour 28 Contre		0	Abstention	0				

#### 17. Ressources humaines - Rapport social unique 2022

Rappor	teur:	Véronique ARNAUE	)-DELOY			
Deman	des de scru	tin particulier	Sans objet			
Résulta	Résultat du scrutin					
Pour	28	Contre	0	Abstention	0	
Teneur des discussions au cours de la séance.						

Mme LETTERON s'interroge sur le risque de voir reculer le nombre de demande de formation depuis que la loi prévoit la participation aux frais formation par l'agent à hauteur de 10 %.

Qu'en est-il pour les élus qui disposent d'un compte formation?

M. FACQ, DGS, répond que l'accès aux formations CNFPT est gratuit pour les agents de la collectivité. En revanche les élus sont concernés par la loi sur la participation aux frais de formation.

M. GIORGETTI demande quels sont les enseignements que la ville peut tirer de ce rapport ? Quels sont les objectifs fixés et les moyens qui seront mis en œuvre dans la gestion du personnel à partir de cet état des lieux ?

Mme ARNAUD-DELOY répond qu'il y a des lignes directrices de gestion et que ce rapport permet de prendre connaissance des points à améliorer comme le nombre élevé d'heures supplémentaires ou le fort taux d'absentéisme.

Les chefs de service travaillent en collaboration avec le service des Ressources Humaines pour trouver des pistes d'amélioration et s'assurer du bien-être au travail des agents.

#### 18. Direction Générale des Services - Décisions rapportées

Numéro	Date contrôle de légalité	Date affichage	Résumé
001197	03/04/2024	03/04/2024	Convention d'accueil d'artistes en résidence dans le cadre du dispositif national « L'Été culturel – Résidences en territoire » _ Festival cinéma d'Afrique du 21/06/2024 au 26/07/2024
001198	03/04/2024	03/04/2024	Convention d'accueil d'auteurs par la médiathèque en partenariat avec des écoles d'Apt et la médiathèque de Roussillon
001199	25/04/2024	25/04/2024	Suspension des redevances relatives à l'occupation du domaine public (installation d'échafaudages, installation de palissades ou mise en place de périmètre de chantier et réservation de place de stationnement) – Abrogation de la décision N°001115 du 20/01/2023.
001200	05/04/2024	05/04/2024	Avenant n°1 à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banques Des Territoires au programme Petites Ville de Demain
001201	09/04/2024	09/04/2024	Approbation de prolonger la ligne de trésorerie en cours auprès de la Société Générale d'un montant de 1 000 000 €
001202	18/04/2024	18/04/2024	Mise à disposition de la piscine de la cité scolaire au profit de l'AFSA 84
001203	30/04/2024	30/04/2024	Acceptation d'un don fait par M. et Mme Claude MOLLEREAU au profit des archives municipales
001204	30/04/2024	30/04/2024	Acceptation d'un don fait par M. Guy-Frédéric BARRIELLE au profit des archives municipales
001205	30/04/2024	30/04/2024	Acceptation d'un don fait par M. Bernard FAUCON au profit des archives municipales
001206	30/04/2024	30/04/2024	Mise à disposition d'un local communal au profit de l'association «ASSOCIATION DES JEUNES HARKIS D'APT (A-J-H-A)» – Renouvellement

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE M. Yannick BONNET

LE MAIRE D'APT

Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20240716-3150-DE Date de réception préfecture : 19/07/2024

VILLE D'APT - Conseil Municipal du seize juillet deux mille vingt quatre

Page 10 sur 10